



Strasbourg, le 23 avril 2019

Facturation des destructions de nids d'hyménoptères

À compter du 1^{er} mai 2019, le service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin facturera aux requérants-bénéficiaires les interventions pour destruction de nids d'hyménoptères assurées par les sapeurs-pompiers du Bas-Rhin.

En date du 28 mars 2019, le conseil d'administration du SDIS 67 a délibéré en faveur de la facturation des interventions pour destructions de nids d'hyménoptères. En effet, le SDIS 67 a constaté une très forte évolution des sollicitations liées aux nids d'hyménoptères, qui ont plus que doublé entre 2014 et 2018. Malgré des fluctuations d'année en année en raison des conditions météorologiques, les destructions de nids d'hyménoptères représentent en moyenne près de 14 % de l'activité opérationnelle annuelle des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin.

L'objectif principal de cette mesure est de permettre au SDIS 67 de se recentrer sur ses missions prioritaires et de préserver la disponibilité de ses moyens humains et matériels pour répondre sans délais aux besoins de secours d'urgence.

La facturation de certaines prestations assurées par les services d'incendie et de secours est prévue par la législation. Le SDIS 67 l'a instituée à compter de 2005 pour les déblocages d'ascenseurs, les alarmes intempestives et les pollutions afin de réduire les sollicitations déjà croissantes pour des interventions éloignées des missions définies par la loi. Cette décision intervient également à la suite des recommandations de la Chambre régionale des comptes dans un contexte où le SDIS 67 faisait jusqu'à présent exception dans le Grand Est.

La mise en œuvre de cette décision donnera lieu à une facturation adaptée en instaurant une participation modérée mais généralisée à toutes les interventions pour destruction de nids d'hyménoptères. Le conseil d'administration a arrêté un montant de 50 € en cas d'intervention classique et de 80 € pour une intervention nécessitant un moyen élévateur. Cette participation réduite a pour but de ne pas laisser les citoyens sans solution le temps que des entreprises spécialisées s'installent et soient opérationnelles dans le département.

Le SDIS 67 a à cœur d'offrir aux Bas-Rhinois un service public performant et disponible pour les missions d'urgence.

Monsieur Thierry Carbiener, Président du conseil d'administration du SDIS 67 vous invite à une conférence de presse afin d'exposer plus en détail la mise en place de cette facturation :

Jeudi 25 avril 2019 à 11 heures
à la direction départementale du SDIS 67
2 route de Paris à Wolfisheim

Contact presse

Bureau communication

03 90 20 70 48 - communication@sdis67.com

www.sdis67.com